

VALLÉE DES BAUX / Après Tarascon et Le Paradou, l'information se poursuit

Les conseillers du tri sélectif frappent à votre porte

Les administrés des Baux, de Maussane, Fontvieille et Mouriès vont être sensibilisés au tri sélectif à domicile par les conseillers du syndicat mixte de traitement des déchets Sud Rhône Environnement. Lors de leur visite en porte à porte, ils présenteront l'ensemble des consignes de tri et les enjeux liés à leur respect. Ces conseillers seront munis d'une carte d'agrément et un avis de passage sera laissé dans les boîtes aux lettres des personnes n'ayant pas pu être rencontrées. Pour se préparer à cette rencontre, les écocitoyens les plus pugnaces peuvent d'ores et déjà retrouver l'ensemble des consignes de tri sur le site internet www.sudrhoneenvironnement.org.

DANS LES SACS JAUNES

Les emballages recyclables vidés de tout contenu tels que les cartonnettes, les briques alimentaires, les emballages métalliques et certains emballages en plastique. Afin de vous faciliter le tri voici un petit rappel sur les emballages plastiques recyclables.

LES EMBALLAGES PLASTIQUE

Ce sont les bouteilles et flacons ayant contenu: des denrées alimentaires (eau, soda, lait, soupe, poudre chocolatée, sauce, vin...), sans oublier les produits d'hygiène corporelle (gel douche, shampooing, démaquillant...), des produits de nettoya-



▶ Vidées de leur contenu, et écrasées c'est encore mieux, les bouteilles d'eau doivent finir dans le sac jaune pour pouvoir être recyclées. / PH. D.B.

ge (lessive, produit pour le sol, crème à récurer, eau déminéralisée, pétrole lampant, javel...). Les bidons et cubitainers, jusqu'à vingt litres, sont acceptés dans les sacs jaunes. De même pour les films emballants mais également les packs d'eau, de lait..., les films plastique

de revues, sachets de courses, produits surgelés, aliments pour animaux... Le recyclage évolue sans cesse, de nouveaux emballages sont désormais recyclables. Les bouteilles d'huile et de sauce (comme la vinaigrette, le ketchup, ou la mayonnaise...).

LES BOÎTES PLASTIQUE DANS LE SAC NOIR

Certains emballages en plastique ne sont pas recyclables, ce sont des faux amis. Ils doivent être déposés dans votre sac noir. Afin de vous aider à mieux les identifier en voici une liste non exhaustive: il s'agit des barquettes de charcuterie, viennoiserie et biscuit, d'œufs, viande, poisson, fromage... Les pots de yaourt, de fromage blanc, de crème fraîche, de fromage ou de beurre vont dans le sac noir car ces emballages sont très légers. Les gobelets, couvercles et assiettes en plastique ne sont pas des emballages.

LES NON RECYCLABLES

Les blisters de médicaments ne sont pas recyclables. Les pots de fleurs en plastique sont des faux amis par excellence, ils ne sont ni des emballages ni recyclables. En quantité importante, il est conseillé de les déposer en déchetterie. Les boîtiers de Cd et de Dvd sont, eux, en plastique dur également non recyclable. Il faut les jeter aussi en déchetterie. ■ **Didier Bagnis**

PRATIQUE

Chez l'habitant aux Baux-de-Provence du 30 juin au 3 juillet; à Maussane-les-Alpilles du 6 au 15 juillet; à Fontvieille du 6 au 15 juillet; à Mouriès du 3 au 7 août. Syndicat Sud Rhône Environnement: www.sudrhoneenvironnement.org

La Provence

à Maillane

Aujourd'hui, de 9 h à midi
Sur la place Frédéric-Mistral
au café Dou Souléou et café du Progrès

La rédaction à la rencontre
des habitants

ALLEZ-Y

SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

Une vente aux enchères aujourd'hui

La Ville de Saint-Rémy-de-Provence organise une vente aux enchères, aujourd'hui à 10 heures, à la mairie. L'objet de la vente est un bâtiment ancien de remise d'environ 220 mètres carrés en R + 1, situé au 36A boulevard Victor-Hugo, et mis à prix à 300 000 euros (consignation 60 000 euros). Potentiel de rénovation (commerces, bureaux...). Cadastree section AE n° 300 pour 135 mètres carrés entièrement bâtie.

▶ Pour tout renseignement, contacter M^r Milan au ☎ 04 90 92 08 37.

Le club taurin L'Abrivado ouvre sa saison

Voici les prochaines activités du club taurin L'Abrivado: ce samedi 4 juillet, à 22 heures, aux arènes, une course de taureau avec les manades Chauvet, Mailha, Lautier, du Joncas; le vendredi 17 juillet, à 22 heures, aux arènes, une course de taureau avec les manades L'Illon, La Galère, Lagarde, Saumade; le samedi 19 juillet, c'est le 20^e anniversaire du club taurin L'Abrivado avec une manifestation taurine et un repas aux arènes; le vendredi 21 août, à 22 heures, aux arènes, une course de taureau avec les manades Gillet, Chapelle, Cavallini, Hervax, Navarro, Guillaume, Lou Pantai, Plo; le dimanche 27 septembre, enfin, ce sera le déjeuner du club.

NOTEZ-LE

EYGALIÈRES

▶ Réunion publique. Régulièrement, le député Bernard Reynes se déplace dans la XV^e circonscription des Bouches-du-Rhône pour rencontrer la population. Dans ce cadre, il se déplacera ce jeudi 2 juillet à Eygalières pour y tenir une réunion publique à partir de 20h à la salle des fêtes en présence du maire René Fontès. Revenant sur son actualité tant au niveau de l'Assemblée nationale que de la circonscription, informant de ses dossiers en cours, il répondra à toutes les questions du public.

LE MARMITON

Repas à Domicile
Formule Midi/Soir à 7.70€

15, Rue Charlie Chaplin
13200 ARLES
Tél. 06 10 46 54 31
<http://lemarmiton.net>

CLINIQUE JEAN PAOLI

Les Mutuelles du Soleil
Etablissement
à vocation cardiologique

19, rue Pierre-Renaudel
13200 ARLES
Tél. 04.90.99.34.00
www.lesmutuellesdusoleil.fr

TOUTE LA VILLE EN PARLE !

LM GERARD SOLDE

PRET-A-PORTER DU 36 AU 52

90, av. de Mazargues
à 2m du Rond Point du Prado
www.lmgerard.com

PHOCÉENNE D'HABITATIONS

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :
SA PHOCÉENNES D'HABITATIONS - Service Administration Patrimoine - 5e étage - 20, bd Paul-Peytral - 13286 Marseille cédex 06

2. PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHÉ :
Monsieur le Président de la SAHLM Phocéenne d'Habitations

3. PROCÉDURE DE PASSATION :
Appel d'offres ouvert comportant publicité européenne, conformément aux dispositions de la directive européenne n° 2004-198 CE, de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 et du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005.

4. OBJET DU MARCHÉ :
Type de marché de service : contrat de fourniture d'électricité pour l'éclairage des parties communes intérieures et/ou extérieures et l'alimentation électrique des équipements techniques des groupes de la société Phocéenne d'Habitations - Tarifs bleus.

5. OPTIONS ET VARIANTES :
Se reporter aux articles 2.3 et 2.5 de l'acte d'engagement et 7 et 9 du C.C.T.P

6. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES :
120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

7. LIEU D'EXÉCUTION : Marseille et Arles.

8. DURÉE DU MARCHÉ :
Le marché prendra effet à compter du 01.10.2009 pour une durée de 3 ans. La date d'expiration du marché est donc fixée au 30.09.2012

9. MODALITÉS DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT :
Budget propre de la SAHLM Phocéenne d'Habitations.

10. FORME JURIDIQUE DES GROUPEMENTS DE PRESTATAIRES DE SERVICES :
Les groupements de prestataires de services sont autorisés mais devront revêtir la forme de groupements conjoints et solidaires.

11. LANGUE DE RÉDACTION DES OFFRES :
Les candidatures et les offres ainsi que les documents annexes doivent être rédigés en langue française.

12. UNITÉ MONÉTAIRE : Les offres devront être exprimées en Euros.

13. JUSTIFICATIONS À PRODUIRE PAR LES CANDIDATS :
Justificatifs à produire à l'appui du dossier de candidature (1re enveloppe) :
- Justificatif de l'inscription au registre de la profession ou au registre du commerce, le cas

échéant.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices.
- Déclaration indiquant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement (trois dernières années).
- Présentation d'une liste des principaux services fournis pour des prestations similaires à la présente consultation de moins de trois ans.
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- La déclaration que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir.
- Les certificats et déclarations sur l'honneur mentionnés à l'article 8 de l'ordonnance du 6 juin 2005 et 17 du décret du 30 décembre 2005
- Les documents ou attestations figurant à l'article R324-4 et R.324-7 du Code du Travail.
- Certificats de qualification professionnelle et capacités.
- Attestation d'assurance responsabilité civile 2009
- Fiche de renseignements fournisseurs
- Attestations fiscales et sociales.
Les formulaires existants (DC4, DC5, DC6 et DC7) peuvent être utilisés par les entreprises si elles le souhaitent, dans la mesure où ils contiennent même en partie les renseignements demandés ci-dessus. En revanche, les entreprises qui n'auront pas fourni, sous une forme à leur convenance, les documents et attestations demandés ci-dessus, s'exposent à voir rejeter leur candidature dès le stade de la 1^{re} enveloppe.

14. LIEU ET RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION :
Les dossiers de consultation peuvent être retirés, à partir du 8 juillet 2009 et ce jusqu'au 24 juillet 2009. Les candidats peuvent également solliciter un envoi postal en adressant leur demande par courrier ou par fax à l'adresse indiquée au paragraphe 18. Les dossiers seront alors adressés aux candidats dans les 6 jours qui suivent leur demande.

15. CRITÈRES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le Règlement de consultation.

16. LES RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF PEUVENT ÊTRE OBTENUS AUPRÈS DE :
Mme BOYER - Service Administration Patrimoine - 5e étage - 20, bd Paul-Peytral - 13286 Marseille cédex 06 - Tél. 04.91.13.91.13 - Fax. 04.91.13.59.19

17. DÉLAI ET DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
La date limite de remise des offres est fixée au:
Vendredi 28 août 2009 - 16 heures

18. ADRESSE À LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT PARVENIR :
SAHLM Phocéenne d'Habitations
Service Administration Patrimoine (5e étage) - 20, bd Paul-Peytral - 13286 Marseille cédex 06
Les conditions de remise des offres et des dossiers de candidature et toutes autres informations sont contenues dans le Règlement de consultation.

19. DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS AU J.O.U.E : 25 juin 2009

20. DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS DE PUBLICATION : 26 juin 2009